

PROJET PEDAGOGIQUE

SESSION Juillet 2025 Mes vacances de rêves



Accueil de loisirs

Jardin des petits 3-6 ans

SOMMAIRE

I. Présentation

- A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?
- B- L'organisateur et les locaux
- C- L'accueil et sa capacité
- D- La journée type
- E- Le personnel
 - 1. L'équipe d'animation
 - 2. L'équipe technique

II. La démarche éducative

- A- Le Pacte municipal de réussite éducative
- B- Les objectifs pédagogiques

III. Le rôle de chacun

- A- La direction
- B- Les animateurs et animatrices
 - 1. Rôles et missions
 - 2. La formation
 - 3. Les critères d'évaluation
- C- L'animateur.trice renfort

IV. Les moyens

- A- Le projet d'animation
- B- Le fonctionnement
 - 1. L'accueil des enfants
 - 2. Les règles de vie
 - 3. La discrimination
 - 4. Les lieux de référence
 - 5. Les coins permanents
 - 6. Le repérage
 - 7. Le repas
 - 8. Les veillées
 - 9. Les nuitées à la Sapinière
 - 10. Les mini séjours
 - 11. Les rencontres avec les familles

V. Sécurité

- A- La sécurité de l'enfant
- B- La conduite des adultes
- C- L'organisation et déroulement des sorties

VI. Evaluation

I. Présentation

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

La notion de projet pédagogique repose sur des bases essentielles dont il faut définir avec exactitude la portée. Sa définition sera explicitée tout au long de cette rédaction.

Ce projet est destiné aux animateurs, -trices : il est avant tout un outil de travail et de référence.

Elaboré par l'équipe pédagogique, en cohérence avec le Pacte municipal de réussite éducative, il tend à définir et à clarifier les attentes de la direction : tâches, rôles, fonction de chacun...

Toute personne faisant partie de l'équipe durant la session, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animateurs, -trices, qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une session de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires.

B- L'organisateur et les locaux

Organisateur : Mairie de Sotteville-lès-Rouen

C- L'accueil et sa capacité

L'accueil de loisirs le Jardin des petits concerne les enfants inscrits du 7 juillet au 1^{er} août âgés de 3 à 6 ans et peut accueillir au maximum 120 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

D- La journée type

HORAIRES	Déroulé	Missions / Actions de l'équipe d'animation
7h30 – 9h	Arrivée des enfants	Accueillir et pointer les enfants Echanger et informer les parents Jeux d'attentes – Coins permanents
9h – 10h	Collation pour les enfants qui le souhaitent Discussion avec les enfants et proposition des activités Chants – Danse – Jeux d'expressions	Accompagner les enfants Etre à l'écoute Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
10h – 12h	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
1^{er} service 11h30 -12h30 2^{ème} service 12h15-13h15	Passage aux toilettes, lavage des mains et invitation au restaurant	Gérer son groupe d'enfants et les accompagner au moment du repas. Inciter l'enfant à goûter
Maternel 12h30	Départ à la sieste pour les 3 ans	Encadrer le groupe
12h30-13h30	Temps calme pour le 1 ^{er} service	Respecter le rythme de l'enfant Proposer des coins calmes Lire des livres, écouter de la musique calme Présenter l'activité aux enfants de manière ludique
13h30 -14h30	Coins permanents ou ateliers spécifiques pour les deux services Présentation des activités / Temps de cohésion	
14h30 – 16h	Activités / Sorties	Encadrer le groupe d'enfants Encourager et aider les enfants Animer l'activité
16h-16h15	Spectacle animateur (mercredi)	Proposer un spectacle avec thématique pour les enfants
16h – 17h	Gouter Bilan de la journée	Responsabiliser les enfants Gérer le temps du goûter Etre à l'écoute des enfants
17h-18h15	Départ des enfants Echange avec les enfants	Transmettre les informations aux familles

	Coins permanents	Ranger et désinfecter les salles Jouer avec les enfants qui le souhaitent
--	------------------	------------------------------------------------------------------------------

E- Le personnel

1. L'équipe d'animation

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	FONCTION
COIFFIER	William	BPJEPS LTP	Directeur
GUINEDOT	Salomé	BAFA	Directrice Adjointe
AMROUCHI	Fouzia	BAFA	Renfort
AYACHI	Léa	Stagiaire BAFA	Animatrice
ALALI	YAZAN	BAFA	Animateur
LARGO	Loubna	BAFA	Animatrice
DUKUNDIMANA	Gyselle	BAFA	Animatrice
LIMAM	Basma	BAFA	Animatrice
TONDEUR	Vincent	BAFA	Animateur
MENDY	Claymens	BAFA	Animatrice
LUCAS	Marie-lou	Stagiaire BAFA	Animatrice
REVEL	Alice	BAFA	Animatrice
LANSOY	Zoé	BAFA	Animatrice
CHETOUANE	Kenza	BAFA	Animatrice
HAMADY	Mohamed	Stagiaire BAFA	Animateur
SKAIFI	Neyma	BAFA	Animatrice
SANCHEZ	Maylia	BAFA	Animatrice

2. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Une bonne cohésion entre l'équipe d'animation et les agents de service est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs.

La direction met en place un système de communication fluide pour s'assurer que les informations importantes circulent efficacement entre l'équipe d'animation et les agents de service.

Les animateurs sont encouragés à collaborer étroitement avec les agents pour garantir un environnement propre, sécurisant et accueillant dans l'intérêt des enfants.

Lors des repas, les agents ont un contact privilégié avec les enfants et jouent un rôle très important dans l'accompagnement à table en complément de l'équipe d'animation.

Chaque matin, les agents de restauration réceptionnent et vérifient les livraisons des repas. Ils réceptionnent également les paniers repas des enfants qui ont un projet d'accueil individualisé pour contrôler la température afin de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

Les agents de restauration préparent les repas, respectent les normes HACCP, contrôlent les températures avant et après le réchauffage des plats, remplissent les feuilles de traçabilité et préparent les plats témoins qui seront conservés une semaine.

Ils mettent en place le couvert et veillent avec les animateurs à la bonne ambiance du repas. Le plat est déposé au centre de la table et chaque animateur s'occupe de servir les enfants. Les agents techniques doivent assurer l'aération et le nettoyage des locaux chaque matin, nettoyer et désinfecter tous les sanitaires, veiller à ce que les distributeurs de savon et de papier soient toujours remplis. Chaque soir, l'équipe d'animation s'assure que les salles d'activités soient rangées et aérées, les chaises empilées et les tables nettoyées et les chasses d'eau tirées

II. La démarche éducative

A- Le Pacte municipal de réussite éducative

Les objectifs du Pacte municipal de réussite éducative (PMRE) découlent des orientations et des valeurs défendues par la Ville. Ils se matérialisent au travers de dispositifs existants ou nouveaux. Sa finalité est de **favoriser la réussite de tous les enfants en contribuant à leur développement et au respect de leur personne.**

Les objectifs éducatifs généraux du PMRE sont les suivants :

- **Œuvrer à l'égalité des chances et des droits**
- **Permettre l'épanouissement de l'enfant**
- **Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté**
- **Valoriser le partenariat éducatif**

B- Les objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs s'inscrit dans les objectifs du PMRE, plus particulièrement « Permettre l'épanouissement de l'enfant » et « Promouvoir le vivre ensemble et l'exercice de la citoyenneté ».

Afin de pouvoir l'atteindre, des objectifs opérationnels ont été conçus pour ces accueils.

Encourager l'autonomie de l'enfant	<i>C'est en faisant que l'enfant apprend et grandit. Davantage d'autonomie, c'est faire découvrir les gestes de la vie quotidienne et apprendre à les faire seul. Développer les capacités de l'enfant à agir, à prendre des initiatives et à stimuler sa curiosité.</i>
Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant	<i>La sécurité des enfants doit être un souci permanent pour tous. Les parents nous confient leurs enfants, nous devons veiller au respect du vécu des familles. Il est également important d'informer celles-ci en leur donnant des informations objectives sur le comportement de leur(s) enfant(s) au sein de la collectivité.</i>
Accompagner les enfants dans le respect de leur rythme	<i>L'accueil de loisirs est un espace où les enfants agissent librement et à leur rythme. Les besoins de chaque enfant n'interviennent pas au même moment. Il est donc indispensable de repérer les sources de fatigue et d'aménager des espaces de détente.</i>
Favoriser l'adaptation et la socialisation de l'enfant	<i>L'accueil de loisirs est un lieu d'échange, de rencontre et d'expression. Il est important de considérer l'enfant en tant qu'individu dans un groupe. Il s'agit aussi de tenir compte des différences physiques, sociales, culturelles etc.</i>
Développer l'imaginaire de l'enfant	<i>Changer le quotidien. Elargir les centres d'intérêts, afin de permettre à l'enfant d'exprimer sa vision des choses. Mettre à disposition les moyens nécessaires qui favoriseront le développement de l'imaginaire de l'enfant.</i>
Associer les familles	<i>Privilégier les temps d'échanges avec les familles. Développer des actions qui permettent des rencontres ponctuelles.</i>

C- Les objectifs de la session

A chaque session, l'équipe met en place un projet avec des objectifs qui leur sont propres.

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances et bien les vivre
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Découvrir de nouvelles cultures
- Impulser une dynamique de groupe bienveillante

III. Le rôle de chacun

A- Le projet de direction

Notre projet de direction met l'accent sur l'accompagnement des animateurs, diplômés ou non, à travers le partage de connaissances et d'expériences. L'objectif est de favoriser un esprit d'équipe et de transmission, où chacun apprend des autres et progresse ensemble.

Nous croyons que des valeurs comme le partage, la bienveillance et la coopération doivent guider notre travail d'animation, pour que les projets proposés aux enfants soient porteurs de sens et riches humainement.

En accompagnant les animateurs, nous les aidons à transmettre à leur tour ces valeurs aux enfants à travers leurs activités.

B- L'équipe d'animation

1. Rôles et missions

Aux compétences diverses et à l'expérience complémentaire, ils/elles sont des partenaires de l'éducation de l'enfant.

Ils/elles doivent veiller au respect des principes qui régissent la vie en collectivité : **Le respect d'autrui, de soi-même, de l'environnement, du matériel et de la nature**

Les fonctions de l'animateur,-trice sont traduits par les objectifs suivants :

- ❖ D'assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- ❖ De participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ❖ De participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- ❖ D'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- ❖ D'accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animateur, -trice aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et

l'animateur, -trice doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- ❖ Adopter une attitude cohérente vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- ❖ Ouvrir leur champ de connaissances
- ❖ Prendre des initiatives
- ❖ Être moteur et imaginative
- ❖ Se comporter en être responsable, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- ❖ Respecter une discrétion professionnelle », et en aucune façon, porter un jugement
- ❖ Être disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- ❖ Être capable de se remettre en question sur la qualité de son travail
- ❖ Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations.

2. La formation

La formation de l'animateur,-trice s'effectue tout au long de l'année, sous différentes formes :

- ❖ Réunions de préparation.
- ❖ Bilan écrit chaque semaine.
- ❖ Mise à disposition de documentation (réglementation, livres d'activités...).
- ❖ Projets d'activités (fiches).
- ❖ Évaluation de son travail (fiches d'évaluation).
- ❖ Appui de la direction tout au long des différents moments de la vie quotidienne.

3. Les critères d'évaluation

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation, et prendre des décisions, au regard des objectifs de départ et des finalités de l'action.

L'équipe d'animation est évaluée sur son savoir, savoir être et savoir-faire.

Face public ou lors des réunions de préparation, celle-ci doit faire preuve d'investissement, de professionnalisme et arriver à sortir de sa zone de confort.

C- L'animateur.trice renfort

L'animateur.trice renfort a pour missions de :

- Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- Rendre compte auprès du Directeur-trice, de la responsable du secteur et des référents du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les animateurs.trices absent.es ou se substituer aux parents. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, et prendre en considération ses besoins et ses attentes.

Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

IV. Les moyens

A- Le projet d'animation

L'activité est un outil, pour favoriser le jeu, la découverte, le relationnel, la parole des enfants. Il est important que l'animateur, -trice prenne plaisir à faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.

Toute activité est réalisée dans un **but éducatif**. S'agissant des activités manuelles, l'animateur, -trice doit aider, conseiller, apporter les précisions nécessaires à la demande de l'enfant.

Une base de modèle pourrait être présentée aux enfants.

Pour répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant nous proposerons la diversité.

- Des réunions d'enfants permettant d'écouter leur choix, leur envies, leurs intérêts. Permettant de réguler la vie du groupe, d'aborder des thématiques particulières.
- Des activités manuelles permettant à l'enfant de créer, d'inventer, de construire.
- Des activités physiques et sportives, permettant de développer sa motricité, coopérer, jouer.
- Des activités culturelles et artistiques afin qu'il puisse s'ouvrir au monde, (improvisation, mimes, chants, expressions corporelles, des activités ludiques).

Afin que l'enfant puisse s'inscrire aux activités, un moyen pédagogique adapté au groupe est mis en place.

Enfin, l'enfant **a le choix de participer ou non aux activités**, l'animateur,-trice ne doit en aucun cas le forcer. Son travail est de tout mettre en œuvre pour le convaincre d'y participer (dramatisation, déguisement, modèle attrayant etc.). Dans le cas où l'enfant ne veut rien faire, la directrice accompagnera l'enfant pour comprendre sa décision.

Durant la session, le thème abordé sera: **Mes Vacances de rêves**

B- Le fonctionnement

1. L'accueil des enfants et des familles

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre 7h30 et 9h dans la structure.

A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentif,-ves aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h jusqu'à 18h15.

Afin qu'enfants et parents ne perdent pas tous leurs repères, l'accueil se fera comme d'habitude au niveau de la cour côté portail vert à l'intérieur du centre. Les enfants seront répartis par pôle de jeu dans la salle de motricité et les parents seront accueillis, ce qui facilitera l'échange et la communication avec eux, notamment pour transmettre des événements passé ou des sorties à venir

2. Les règles de vie

Les règles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs **droits et leurs devoirs**.

Celles-ci sont travaillées en amont avec l'équipe d'animation puis **avec les enfants de façon ludique** et affichées pour permettre à chacun de s'y référer (établis le premier matin). Les règles de vie sont mises à disposition des enfants dans les différents bâtiments.

3. La discrimination

La Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le principe de non-discrimination. Tous les enfants doivent être traités, protégés, soignés de la même manière. Cependant dans le monde, beaucoup d'enfants et de groupes d'enfants sont victimes de discriminations.

Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination est le fait de traiter de manière inégale et défavorable un individu ou un groupe de personnes en raison de la race, la couleur, le sexe, la nationalité, la langue, la religion ou l'origine sociale. L'interdiction de la discrimination est un principe fondamental et absolu, proclamé par toutes les normes internationales relatives aux droits humains. Toute discrimination à l'encontre de n'importe quelle personne est une violation grave des droits humains.

Les caractéristiques du droit des enfants à la non-discrimination

Les enfants ont le droit à la non-discrimination. Cela signifie que tous les enfants, sans exception, doivent jouir de leurs droits et d'une protection efficace.

Aucun enfant ne devra être victime d'actes de discrimination fondé sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, le handicap, etc.

Notre équipe et la discrimination

Le rôle de l'équipe d'animation est donc de protéger les enfants, de toutes formes de discriminations en favorisant les jeux mixtes, en échangeant sur les différentes cultures, en intégrant les enfants ayant des difficultés physiques/mentales et en permettant à tous les enfants de pouvoir s'amuser.

Avec l'équipe d'animation, nous mettons en place des activités ludiques et adaptées pour sensibiliser les enfants aux méfaits de la discrimination. L'objectif : leur faire comprendre, dès le plus jeune âge, que rejeter quelqu'un pour sa différence peut entraîner de la tristesse, de l'isolement, et surtout, que ce n'est jamais le but dans un lieu où le vivre-ensemble est au cœur de nos valeurs.

4. Les lieux de référence

- Un réfectoire adapté avec une cuisine équipée et réglementaire à la consommation des repas
- La salle des titounis (3ans)
- La salle des Spydis(4ans)
- La salle des Pokis(5ans)
- Un lieu « refuge » pour les enfants à besoins particuliers
- Une cour de récréation avec une structure de jeux ainsi qu'un préau
- Des sanitaires
- Un dortoir
- Une infirmerie
- Le bureau de la direction

5. Les coins permanents

Deux moments dans la journée sont prévus pour les coins permanents. Un aménagement spécifique est mis en place selon les locaux. Les coins permanents sont des espaces de vie mais aussi des espaces d'animations non directifs. Ils sont structurés et encadrés. Ils sont mis en place dans l'optique de favoriser les échanges entre enfants et enfants/adultes, mais c'est aussi un moment de détente et de repos.

L'équipe est particulièrement vigilante durant ces moments. Elle fait preuve de bon sens en s'adaptant au rythme de l'enfant pour répondre à ses besoins et attentes.

6. Repérage

Le repérage sera visible par les familles notamment au moment de l'accueil, nous trouverons : le menu de la semaine proposé par le service de restauration de la ville, le planning d'activités ainsi que le trombinoscope pour présenter l'équipe.

Tous ces documents, essentiels pour les familles mais également pour les enfants seront également mis à la hauteur des enfants.

Dans le bureau de la direction, les familles auront accès au projet pédagogique, ainsi qu'aux informations importantes concernant les événements ponctuels.

En ce qui concerne les sorties, un flyer sera distribué en amont aux familles afin de les avertir du lieu et de la tenue la plus appropriée. Les familles des enfants absents seront averties la veille par téléphone afin de ne manquer aucune information.

7. Le repas

Durant le repas le rythme de l'enfant et de l'adulte sont des moments de reprise d'énergie et de plaisir.

Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent dès 9h.

Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

Le déjeuner

En fonction des effectifs et des sorties un ou deux services sont proposés :

- 1er service : 11h30-12h30
- 2nd service : 12h30-13h30.

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir.

Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Le goûter

Le goûter est pris aux environs de 16h15 et se déroule dans la salle de restauration ou bien dans la cour en fonction de la météo et des sorties.

Ce moment est un temps d'écoute et d'échanges sur le déroulement de la journée.

8. La sieste (mater)

Au cours de la journée l'enfant a besoin de se reposer ou de dormir. La qualité du repos dépend également des rituels d'endormissement.

Pour que l'enfant ait un sommeil agréable, je veille à :

- Accompagner les enfants aux toilettes avant le coucher.
- Les vêtir d'une tenue confortable, en tenant compte de la température de la pièce.
- Les coucher dans un climat de tranquillité (ne pas hausser la voix).
- Procéder à un endormissement dans le calme (histoire, musique douce etc....)
- Ne pas discuter entre animateurs dans la pièce !!!
- Être toujours trois dans le cas où un adulte doit s'absenter. Toujours rester à deux pour surveiller le groupe d'enfants.
- Lever les enfants dès qu'ils manifestent l'envie de ne plus dormir.
- Procéder à un réveil calme et échelonné.
- Pour le groupe des enfants plus grands : certains enfants peuvent s'allonger.
- Afin de respecter le protocole sanitaire, une distance d'1m entre les lits sera observée et le respect des groupes sera obligatoire.

9. Les veillées

Ce seront des temps d'animation calmes, ludiques ou immersifs, pensés pour clôturer la journée de manière collective et conviviale. L'objectif est de proposer des moments de partage, de détente et de créativité avec les enfants, dans une ambiance un peu différente du reste de la journée.

Elles peuvent prendre la forme de petites histoires animées, de jeux collectifs doux, de mini spectacles ou de temps sensoriels.

10. Les nuitées à la Sapinière

Dans le courant de l'été, certains groupes vivront une nuitée à La Sapinière, un lieu niché à deux pas de la Maison des Forêts.

Ce site, en pleine nature, est pensé pour offrir une expérience déconnectée, à la fois douce et enrichissante pour les enfants. Entouré de grands arbres et bercé par les sons de la forêt, c'est l'endroit idéal pour vivre un moment simple et apaisant, loin de l'agitation du quotidien.

Au programme :

- Lecture d'histoires ou contes au coin du feu
- Jeux calmes et veillée sous les étoiles
- Exploration sensorielle de l'environnement naturel
- Vie collective autour de rituels doux (repas, coucher, réveil...)

La Sapinière, c'est aussi une immersion dans un véritable écosystème, qui offre une belle occasion d'éveiller les enfants à la nature, à l'écoute, à la lenteur, à l'observation... C'est un lieu qui invite à se recentrer, loin des écrans, du bruit et de la technologie.

Ce type de nuitée renforce à la fois l'autonomie des enfants, la cohésion de groupe, et donne une belle profondeur à l'expérience vécue hors du centre.

11. Les mini séjours

Dans le cadre de l'été au centre, un mini-séjour est prévu au Château d'Argueil, sur une durée de 3 jours / 2 nuits.

Ce type de séjour est une vraie opportunité pour créer une expérience immersive et enrichissante pour les enfants, tout en renforçant la dynamique de groupe.

Départ et retour en minibus depuis le centre, avec des horaires qui seront précisés à l'approche du séjour.

Sur place, les activités tourneront autour de la découverte du site, des jeux de pleine nature, de veillées adaptées et d'un vrai temps de vie collective.

12. Les rencontres avec les familles

Dans nos centres de loisirs, les familles sont de véritables partenaires. Leur implication est essentielle pour accompagner au mieux les enfants.

Pour cela, nous organisons des temps dédiés aux échanges : moments informels à l'accueil, réunions, goûters partagés ou encore entretiens individuels si besoin.

Ces temps permettent de créer un lien de confiance, de mieux comprendre chaque enfant et de construire ensemble un cadre éducatif cohérent. Quand parents et animateurs avancent ensemble, l'enfant en tire le meilleur bénéfice.

V. Sécurité

A- La sécurité de l'enfant

○ La sécurité physique

Les enfants sont toujours sous le regard attentif d'un.e animateur, -trice.

L'animateur, -trice est conscient.e de la réglementation et l'applique. Toutes les activités proposées sont adaptées aux capacités physiques et psychologiques de l'enfant.

L'animateur est aussi garant du rythme de la journée pour le respect du rythme de l'enfant.

○ La sécurité affective

Cette sécurité est liée à notre capacité à identifier les émotions que chaque enfant émettra face à une situation. De voir si cette émotion est en surdosage ou en sous-dosage afin de pouvoir l'accompagner à se rééquilibrer pour éviter toute submersion, ou à l'inverse, toute absence émotionnelle grave.

L'animateur, -trice est toujours disponible et à l'écoute de l'enfant. L'enfant est considéré comme un individu à part entière, à l'intérieur d'un groupe. L'animateur, -trice devra être attentif.ve à l'état de l'enfant (fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi etc.)

○ La sécurité morale

Elle a pour objectif de s'assurer que chaque enfant trouve sa place dans un groupe, et qu'il se sente comme tout autre enfant en droit de faire les mêmes choses, mais aussi en interdiction face à certaines autres choses. Cet aspect de la mission de l'animateur, -trice rappelle effectivement qu'il y a des règles, des lois, des traditions qui doivent être respectées et inculquées et qui doivent être respectées. Que sur les grandes idées de la vie et de la construction citoyenne, on peut effectivement estimer qu'il y a des actions bonnes et des actions mauvaises pour la communauté.

B- Conduite des adultes

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ❖ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ❖ Consommer de l'alcool
- ❖ Détenir et consommer des produits illicites
- ❖ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- ❖ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ❖ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ❖ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ❖ Respecter du matériel et les locaux
- ❖ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ❖ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

C- Organisation et déroulement des sorties

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour un nombre inférieur ou égal à **8** enfants, la présence de deux animateurs, -trices est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animateur,-trice porte un gilet jaune (même dans le car) et possède une trousse pharmacie.

Lors du départ, la feuille de sortie (noms des enfants, nombre, horaires de départ et de sortie etc.) est donné à la direction et un exemplaire est gardé par l'animateur, -trice.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Un.e animateur, -trice est en tête de marche et un.e autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un.e animateur,-trice.

Pour la traversée des passages piétons, les animateurs, -trices se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a un.e chef.fe de convoi pour chaque déplacement, l'animateur,-trice responsable du trajet reste à l'avant du car. Un.e animateur, -trice doit obligatoirement se mettre devant les

issues de secours et les autres sont réparti.e.s dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, les animateurs,-trices vérifient que tous les enfants ont attaché leurs ceintures de sécurité.

Les animateurs,-trices ont attaché leur ceinture.

Pour chaque sortie ne pas oublier :

Liste des enfants - Trousse pharmacie - Téléphone avec de la batterie - N° d'urgence - Matériel pédagogique (si besoin).

Le règlement intérieur de la collectivité ainsi que le guide des accueils de loisirs peuvent être consultés dans le bureau de la direction.

VI. Evaluation

Lors des réunions de préparation, chaque membre de l'équipe inscrit un objectif personnalisé à atteindre durant la session. Celui-ci permet d'avoir un fil conducteur et améliorer sa manière de servir. Il est aussi bénéfique pour sortir de sa zone de confort.

Tout au long de la session, l'équipe d'animation est suivie par la direction. Une rencontre est faite à mi session pour échanger, rectifier et améliorer les pratiques.

En fin de session, les animateurs-trices sont reçus individuellement par l'équipe de direction.

Ce moment est essentiel pour faire un point d'étape sur ce qui fonctionne bien, ce qui peut être amélioré, et surtout pour permettre de faire évoluer le positionnement de l'équipe d'animation.

C'est l'occasion d'échanger de manière constructive, d'ajuster les pratiques, et de s'assurer que chacun se sente à l'aise dans son rôle au sein de l'équipe.

À la fin de la session, un bilan final individuel sera également réalisé.

Il portera sur l'ensemble de l'investissement, la posture, et la progression pendant toute la durée de l'accueil.

Pour les stagiaires BAFA, c'est à ce moment-là que la validation ou non du stage pratique sera décidé.